



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JEUDI 13 AVRIL 2017

## COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS DÉCISIONS

**James O'CONNOR (RUGBY CLUB TOULONNAIS) et Ali WILLIAMS (RACING 92)** : A la suite de sa saisine par le Président de la LNR, la Commission a décidé de mettre en délibéré sa décision au 19 avril 2017 dans l'attente de la communication d'éléments complémentaires.

**Paul WILLEMSE (MONTPELLIER HERAULT RUGBY)** : A la suite de sa citation lors de la rencontre C.A. Brive Corrèze Limousin / Montpellier Hérault Rugby du 26 mars 2017 (J22 TOP 14), la Commission décide qu'il n'y a pas lieu à sanction à l'encontre de Monsieur Paul WILLEMSE.

**STADE FRANÇAIS PARIS** : A la suite de l'incident survenu lors de la rencontre Stade Français Paris / Rugby Club Toulonnais du 26 mars 2017 (J22 TOP 14), la Commission de discipline et des règlements a prononcé **une amende de 7 000 €** pour « *Irruption d'une personne non autorisée dans l'enceinte de jeu sans incident* » à l'encontre du Stade Français Paris.

**Jonathan FAAMATUAINU (COLOMIERS RUGBY)** : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre A.S. Béziers Hérault / Colomiers Rugby du 26 mars 2017 (J25 PRO D2), Monsieur Jonathan FAAMATUAINU est **suspendu 4 semaines** pour « *Plaquer d'une manière dangereuse un adversaire y compris un plaquage au-dessus de la ligne des épaules* ». Cette suspension prend effet à compter du jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Jonathan FAAMATUAINU avec le Colomiers Rugby, la suspension de 4 semaines s'étendra jusqu'au 30 avril 2017 inclus.

**Monsieur Jonathan Sauaga FAAMATUAINU sera donc requalifié à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.**

**A.S. BEZIERS HERAULT / COLOMIERS RUGBY** : A l'occasion de la rencontre A.S. Béziers Hérault / Colomiers Rugby du 26 mars 2017 (J25 PRO D2), deux bagarres ayant impliqué des joueurs des deux équipes ont été signalées par le représentant fédéral désigné sur la rencontre. La Commission de discipline et des règlements a prononcé :

- **une amende de 5 000 €** à l'encontre de l'A.S. Béziers Hérault pour « *Bagarre entre joueurs* » ;
- **une amende de 7 000 €** à l'encontre du Colomiers Rugby pour « *Bagarre entre joueurs* » en raison du casier disciplinaire du club.

../..



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Baptiste GABRIEL (C.S. BOURGOIN JALLIEU RUGBY)** : A la suite de son exclusion définitive pour « *Indiscipline* » par l'arbitre lors de la rencontre C.S. Bourgoin Jallieu Rugby / Stade Montois Rugby du 7 avril 2017 (J27 PRO D2), Monsieur Baptiste GABRIEL est suspendu **une semaine**. Cette suspension prend effet à compter du jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Baptiste GABRIEL avec le C.S. Bourgoin Jallieu Rugby, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 21 avril 2017 inclus. **Monsieur Baptiste GABRIEL sera donc requalifié à compter du 22 avril 2017.**

**Jeronimo NEGROTTO (STADE MONTOIS RUGBY)** : A la suite de son exclusion définitive pour « *Indiscipline* » par l'arbitre lors de la rencontre C.S. Bourgoin Jallieu Rugby / Stade Montois Rugby du 7 avril 2017 (J27 PRO D2), Monsieur Jeronimo NEGROTTO est suspendu **une semaine**. Cette suspension prend effet à compter du jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Jeronimo NEGROTTO avec le Stade Montois Rugby, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 23 avril 2017 inclus. **Monsieur Jeronimo NEGROTTO sera donc requalifié à compter du 24 avril 2017.**

**Martin BUSTOS MOYANO (AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO)** : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres Racing 92 / Aviron Bayonnais Rugby Pro du 11 février 2017 (J16 TOP 14), Aviron Bayonnais Rugby Pro / Union Bordeaux-Bègles du 18 mars 2017 (J21 TOP 14), Aviron Bayonnais Rugby Pro / Stade Français Paris du 8 avril 2017 (J23 TOP 14), Monsieur Martin BUSTOS MOYANO est suspendu **une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter du 12 avril 2017. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Martin BUSTOS MOYANO avec l'Aviron Bayonnais Rugby Pro, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 16 avril 2017 inclus.

**Monsieur Martin BUSTOS MOYANO sera donc requalifié à compter du 17 avril 2017.**

**Adriu DELAI (BIARRITZ OLYMPIQUE PAYS BASQUE)** : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres Biarritz Olympique Pays Basque / Colomiers Rugby du 23 septembre 2016 (J5 PRO D2), Biarritz Olympique Pays Basque / U.S. Carcassonnaise du 14 octobre 2016 (J7 PRO D2), Biarritz Olympique Pays Basque / Oyonnax Rugby du 6 avril 2017 (J27 PRO D2), Monsieur Adriu DELAI est suspendu pour **une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter du 12 avril 2017. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Adriu DELAI avec le Biarritz Olympique Pays Basque, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 20 avril 2017 inclus.

**Monsieur Adriu DELAI sera donc requalifié à compter du 21 avril 2017.**

../..



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Grégory FABRO (STADE AURILLACOIS CANTAL AUVERGNE)** : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres U.S.A. Perpignan / Stade Aurillacois Cantal-Auvergne du 15 janvier 2017 (J17 PRO D2), R.C. Narbonne Méditerranée / Stade Aurillacois Cantal-Auvergne du 5 mars 2017 (J23 PRO D2), Stade Aurillacois Cantal-Auvergne / Sporting Club Albigeois du 7 avril 2017 (J27 PRO D2), Monsieur Grégory FABRO est suspendu pour **une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter du 12 avril 2017. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Grégory FABRO avec le Stade Aurillacois Cantal-Auvergne, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 23 avril 2017 inclus.

**Monsieur Grégory FABRO sera donc requalifié à compter du 24 avril 2017.**

**Faitotoa Junior FAITOTOA ASA (U.S. DAX RUGBY LANDES)** : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres U.S.A. Perpignan / U.S. Dax Rugby Landes du 9 septembre 2016 (J3 PRO D2), U.S. Carcassonnaise / U.S. Dax Rugby Landes du 9 décembre 2016 (J14 PRO D2), U.S. Dax Rugby Landes / U.S. Carcassonnaise du 7 avril 2017 (J27 PRO D2), Monsieur Faitotoa Junior FAITOTOA ASA est suspendu pour **une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter du 12 avril 2017. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Faitotoa Junior FAITOTOA ASA avec l'U.S. Dax Rugby Landes, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 21 avril 2017 inclus.

**Monsieur Faitotoa Junior FAITOTOA ASA sera donc requalifié à compter du 22 avril 2017.**

**Edwin HEWITT (BIARRITZ OLYMPIQUE PAYS BASQUE)** : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres U.S. Montalbanaise / Biarritz Olympique Pays Basque du 2 septembre 2016 (J2 PRO D2), S.U. Agen Lot-et-Garonne / Biarritz Olympique Pays Basque du 15 septembre 2016 (J4 PRO D2), Biarritz Olympique Pays Basque / Oyonnax Rugby du 6 avril 2017 (J27 PRO D2), Monsieur Edwin HEWITT est suspendu pour **une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter du 12 avril 2017. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Edwin HEWITT avec le Biarritz Olympique Pays Basque, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 20 avril 2017 inclus.

**Monsieur Edwin HEWITT sera donc requalifié à compter du 21 avril 2017.**

**Quentin MACDONALD (OYONNAX RUGBY)** : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres R.C. Narbonne Méditerranée / Oyonnax Rugby du 4 décembre 2016 (J13 PRO D2), Oyonnax Rugby / U.S. Dax Rugby Landes du 31 mars 2017 (J26 PRO D2), Biarritz Olympique Pays Basque / Oyonnax Rugby du 6 avril 2017 (J27 PRO D2), Monsieur Quentin MACDONALD est suspendu pour **une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter du 12 avril 2017. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Quentin MACDONALD avec Oyonnax Rugby, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 21 avril 2017 inclus.

**Monsieur Quentin MACDONALD sera donc requalifié à compter du 22 avril 2017.**